

MEYSSAC FOIRE A LA BROCANTE/VIDE-GRENIER
JEUDI 14 JUILLET 2018 **INFORMATIONS EXPOSANTS**

- Les emplacements sont de 3m linéaires; leur attribution se fait par ordre de réception des dossiers.
- La participation aux frais d'organisation est de **15€**
- Tout emplacement réservé et inoccupé à 9h30 sera considéré comme disponible.
- Les véhicules en journée ne peuvent pas rester à proximité.

Nous vous adressons ci-joint le plan des emplacements et les formulaires d'inscription.



1 Déterminez votre emplacement, et contactez :
Guy LEFEBVRE au N° 06 52 50 87 58




2 Puis faites nous parvenir

- 1) votre **fiche d'inscription** avec la Référence de l'emplacement accordé par téléphone
- 2) votre **règlement**
à l'ordre de « Meyssac Collonges Tennis »

3) l'**autorisation de Mairie** renseignée + **photocopie d'un document d'identification avec photo** (carte d'identité, permis.. etc ...) pour les Non Professionnels
ou - Pour les Professionnels : le **numéro d'inscription au Registre du Commerce** (Patentés).

Important :

- Une semaine après contact téléphonique, et sans réception du dossier d'inscription, l'emplacement sera **considéré comme libre**.
- Une réservation sans règlement ne sera pas acceptée.
-  **Un emplacement attribué et réglé n'est pas remboursable.**
- Suite aux exigences administratives, ne seront prises en considération que les fiches remplies et signées.

Conservez le plan et numéro et lettre d'emplacement

Ils vous seront demandés à l'entrée le jour de la manifestation.

BROCANTE VIDE-GRENIER MEYSSAC 14/07/2018

FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné Nom :

Prénom :..... Adresse :

.....
Code postal.....Ville.....

Tél :..... Mail :

EMPLACEMENT(S) ATTRIBUE(S) :

- NON PROFESSIONNEL* : Joindre à la fiche Mairie une photocopie de document d'identité . Si PATENTE noter le

N' Inscript° Registre du Comm. :

Souhaite réserveremplacement(s) de 3 m

Soit **15 E x** = **Euros**

Je certifie d'autre part avoir souscrit une assurance couvrant les risques inhérents à ma participation à cette manifestation.

Fait à le /...../ 2018
Signature :

Coupon à découper et à renvoyer à :

Guy Lefebvre, Champs d'Auvergne, 19500 Meyssac

* «Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental » (Code de Commerce, août 2005)

